

## FINDEX II

Ce projet de 2 ans a été proposé à la Commission européenne (DG Justice) et a été accepté en octobre 2021. Il sera mené de mars 2022 à février 2024. Le projet est cofinancé par l'Union Européenne.

Le projet est basé sur le constat suivant : Bien que les experts judiciaires jouent un rôle indispensable dans la justice civile et pénale, il n'existe pas de définition commune de l'"expert judiciaire" (également appelé "témoin expert" ou "expert médico-légal") en Europe. Comme les tribunaux s'appuient sur les résultats de l'avis de l'expert lorsqu'ils rendent leur décision, il est d'une importance cruciale pour une justice équitable et efficace en Europe que les experts donnant leur avis aux tribunaux respectent les principes professionnels de base tels que l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité ainsi qu'un niveau élevé de normes et de compétences professionnelles.

Un autre aspect essentiel est la possibilité pour les tribunaux et les parties de sélectionner le "bon" expert, c'est-à-dire celui qui sera en mesure de répondre rapidement et efficacement aux questions du tribunal dans un délai donné.

Afin d'améliorer et de faire converger ces aspects à travers l'Europe, EEEI et EuroExpert, tous deux acteurs majeurs dans le domaine de l'expertise en Europe, proposent de travailler sur :

- Une compréhension commune de l'expertise et du recours aux experts dans le domaine judiciaire,
- La convergence des nomenclatures, c'est-à-dire des listes de domaines d'expertise ou de disciplines.
- Les exigences d'un futur outil informatique de recherche d'experts.

Les États membres pilotes sont : **la Belgique, la France, le Luxembourg, l'Italie, la Pologne, la Roumanie.**

Le projet est divisé en 6 grands Work Packages. L'un des temps forts sera la conférence de consensus qui aura lieu dans une ville européenne au printemps 2023, où les aspects essentiels qui auront été développés seront discutés afin de trouver un consensus.

## Les partenaires sont :



[CEL](#), [CNCEJ](#), [CNEJ](#), [CNEJITA](#), [CNPI](#), [COGITI](#), [EFIC](#), [LRGD](#), [Ministry of Justice of Romania](#), [High court of cassation and Justice of Romania](#)



## Les principaux résultats du projet seront :

- 1/ Une définition des critères minimaux pour qu'une personne puisse être qualifiée d'"expert judiciaire", en termes de compétence, de connaissances spécifiques sur les règles de procédure et d'éthique.
- 2/ Une liste de normes à respecter par les organismes chargés de la tenue des annuaires d'experts dans chaque Etat membre.
- 3/ Un business plan pour la création du registre européen des experts judiciaires et son fonctionnement.
- 4/ Les convergence entre les nomenclatures des spécialités d'experts des Etats membres, jusqu'à la définition d'un processus permettant l'existence et le maintien d'une nomenclature commune des domaines d'expertise au niveau de l'UE.
- 5/ Un outil informatique de démonstration basé sur 6 Etats membres pilotes afin d'interconnecter les listes nationales et de mettre en place un moteur de recherche européen pour les experts judiciaires, incluant une proposition pour assurer la durabilité du projet.

